

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 4 avril 2023**

L'an deux mille-vingt-trois, le 4 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 28 mars 2023.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 6**

**Nombre de votants : 42**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,  
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. BOONAERT Jean-Philippe,  
M.DEHAENE Michel, procuration à M. FICHEUX Bruno,  
Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,  
M.DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge,  
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude.

***Secrétaire de séance :***

M.DUYCK Joël.

## Délibération n°2023D022 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Programme de substitution de véhicules électriques aux véhicules thermique dans les communes de la CCFL.

*Le Vice- Président expose au Conseil :*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte, et notamment ses objectifs de réduction de consommation des énergies fossiles,

Vu la délibération 2022D162 actant de la stratégie du PCAET intercommunal,

Considérant que la CCFL a déjà engagé une démarche de substitution de la flotte de véhicule thermique des communes par délibération du 22 juin 2017,

Considérant l'état du parc de véhicules des communes membres,

Considérant la nécessité de prendre les mesures adéquates pour limiter les effets du dérèglement climatique en cours,

Il est proposé de mettre en place un programme de remplacement d'un véhicule thermique par commune par un véhicule électrique :

Les communes auront la possibilité de solliciter auprès de la CCFL la rétrocession d'un véhicule électrique qui sera sélectionné parmi une liste pré établi en échange de la preuve de la mise en fourrière d'un véhicule thermique de sa flotte.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- RECENSER auprès des communes les besoins sur le type de véhicule souhaité,
- LANCER le marché relatif à l'acquisition des véhicules électriques,
- PREVOIR les crédits nécessaires au BP 2023 sous l'article 2182,
- RETROCEDER les véhicules aux communes en contrepartie d'un certificat actant de la mise en fourrière d'un véhicule thermique,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les conventions avec les communes, stipulant entre autres les conditions du SAV et d'entretien des véhicules.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Fait à la CCFL,

Le Président,  
Jacques HURLU

